

assume au moins le dixième des frais. En plus de tous ces avantages, on doit réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, mais on ne mentionne pas où l'on prendra les fonds qu'il faudra pour financer ces réalisations. Je le répète, l'opposition est inepte, insouciante et nonchalante: elle se comporte aujourd'hui de la même façon qu'elle se comportait lorsqu'elle composait le gouvernement canadien.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** En consultant la pendule, je m'aperçois que je devrais attendre que nous abordions une étape plus avancée pour formuler la majeure partie de mes observations. Témoin de l'éloquence du député de Carleton (M. Bell) cet après-midi et de celle du député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) ce soir, j'estime qu'il serait peut-être souhaitable en ce moment, alors que plusieurs semaines et peut-être plusieurs mois de travail nous attendent à la Chambre, de rappeler au gouvernement les mots qui devraient toujours être prononcés à nouveau chaque fois qu'un gouvernement commence à être imprégné d'arrogance, comme c'est le cas du présent gouvernement. Je signale ce fait parce que les honorables représentants de Carleton et de Vancouver-Kingsway ont, dans leurs observations, critiqué l'opposition d'avoir critiqué le gouvernement.

Nous devrions tous nous souvenir de temps à autre et ne jamais oublier que l'opposition, au Parlement, n'est pas un luxe qu'on se paie parfois, mais que c'est une nécessité. C'est l'avantage incontestable qu'un gouvernement libre offre à sa population indépendante et sérieuse. L'opposition a le devoir de mettre en garde non pas en vue d'effrayer les gens mais de les instruire. Le rôle de l'opposition, c'est de s'opposer, de critiquer, de mettre en garde, et l'argument de l'intérêt de l'État qu'a exposé cet après-midi l'honorable député de Carleton ne peut relever l'opposition de ses responsabilités, ni de ses obligations. Le gouvernement et ses adeptes devraient se souvenir de ces paroles, elles ne sont pas de moi. Ce sont des paroles célèbres qui ont été prononcées dans le passé à des occasions semblables.

Pourquoi une mise en garde s'impose-t-elle? Elle s'impose en raison des conditions existantes ou éventuelles, qui sont ou qui seront difficiles. A entendre le député de Vancouver-Kingsway, un tenant du gouvernement, on croirait qu'il n'existe pas de problèmes en Colombie-Britannique, que tout va à merveille dans cette province. Pourtant il faut prendre note de certains points et de certains éléments. Je remarque que d'après le Bureau fédéral de la statistique, il y avait en Colombie-Britannique au cours des sept premiers

mois de l'année dernière,—et ce sont là les données les plus récentes que j'ai pu trouver immédiatement après avoir entendu les discours d'aujourd'hui,—7.7 p. 100 de l'effectif ouvrier en chômage. Je note également que les dépenses à la consommation dans cette province sont inférieures de 30 millions par rapport au chiffre pour la période correspondante de l'année précédente. La vente des véhicules à moteur a accusé une baisse de 8.4 p. 100 et celle des matériaux de construction, une baisse de 25.5 p. 100. Je constate également qu'à Vancouver le nombre des sans-travail touchant des prestations de bien-être social a doublé. Ce sont là quelques-uns des points que les seules données du BFS nous ont révélés, et même si les chiffres que j'ai mentionnés ne sont pas tout à fait à jour, ils suffisent à nous donner une idée de la situation.

Quiconque a lu les journaux de Vancouver depuis un mois sait que le nombre des sans-travail, à Burnaby, a augmenté de 260 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année dernière, que la construction, dans la ville de Vancouver, est à son niveau le plus bas depuis huit ans et que la construction domiciliaire a baissé, en 1960, année qui a été caractérisée comme une année sombre, et que, le 1<sup>er</sup> janvier, on comptait de nombreuses maisons neuves non vendues et inhabitées.

Le gouvernement ne peut fermer les yeux sur ces problèmes. Nous avons la responsabilité de les signaler, d'en avertir le gouvernement et de lui demander quels sont ses plans, ses lignes de conduite et ses programmes législatifs à cet égard. Le gouvernement semble se complaire dans une attitude de nonchalance affectée. Il traite avec désinvolture le problème du chômage, comme s'il n'existait pas ou comme si tout allait rentrer dans l'ordre sans qu'on s'en occupe. Ce semble être l'attitude du ministre des Finances. Parlant à Moncton récemment, le ministre aurait dit, d'après la *Tribune* de Winnipeg du 11 janvier:

...le chômage existant résulte de l'automatisation dans l'industrie, d'une augmentation de l'effectif ouvrier et de facteurs saisonniers.

N'est-ce pas une conclusion merveilleuse? Le gouvernement est au courant de l'automatisation depuis des années. Les fonctionnaires de ses ministères ont dû l'avertir de cette tendance. On l'avertit de l'automatisation, à la Chambre, d'année en année. Au cours des années passées, nous avons demandé comment on s'attaquerait au problème, comment on y ferait face et comment on le réglerait. On nous donne comme prétexte l'automatisation. Le ministre dit que le problème c'est le chômage saisonnier. Il y a toujours eu du chômage saisonnier au Canada mais